



2016 – 2017 – 2018 TROIS ANNEES DE CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT

Mars 2019



SOMMAIRE

page **3** Un regard transversal sur **3 années de contributions** du Conseil de développement.

Présentation synthétique des contributions du Conseil de développement

page **8** **Attractivité**, ensemble construisant une métropole désirable.

page **10** **Programme local de l'habitat** (PLH), attentes et regards prospectifs.

page **12** **Plan climat air énergie territorial** (PCAET).

page **14** **Santé environnementale**.

page **16** **Jeunesse**, idées et propositions.

page **18** **Plan local d'urbanisme** (PLU2), avis sur le Projet d'aménagement et de développement durable.

page **19** **Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires** (SRADDET), enquête du CESER sur les enjeux des territoires.

page **20** **Gouvernance**, citoyens faut qu'on s'en MEL.

page **21** **Schéma de cohérence territoriale** (SCoT), avis sur le Document d'orientations et d'objectifs.

page **23** **Temps de la ville**.

page **25** **Plan d'action pour l'emploi**.

page **26** **Accessibilité**.

2016-2017-2018

TROIS ANNEES DE CONTRIBUTIONS DU CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DE LA MEL

Au cours des 3 dernières années, le Conseil de développement a produit 12 contributions à l'attention des élus et des services de la MEL. La quasi totalité d'entre elles (10) sont la réponse aux saisines de la MEL, une correspond à une auto-saisine du Conseil de développement et une répond à une sollicitation du Conseil économique, social et environnemental des Hauts-de-France.

Les fiches ci-après reprennent de façon résumée ces contributions en centrant le propos essentiellement sur les propositions portées par le Conseil de développement. Toutes ces contributions sont disponibles sur notre site Internet.

Pour aller plus loin, il a semblé intéressant de mettre en lumière au sein de ces contributions quels étaient les thèmes que le Conseil de développement portait de façon régulière, qu'est-ce qui, en somme, constituait l'armature de nos démarches. De cette analyse, quelques préoccupations récurrentes apparaissent :

Un leitmotiv : l'obligation de **sortir du cadre géographique de la MEL** pour traiter les problèmes à la bonne échelle. ①

Un constat : l'**absence d'un projet métropolitain** laissant persister beaucoup de flou sur l'avenir de la métropole. ②

Une attente : la nécessité de renforcer **la participation citoyenne** et d'adapter les dispositifs de gouvernance. ③

Une ambition : la volonté de **faire des citoyens des acteurs** des politiques publiques et pas uniquement des bénéficiaires. ④

Des aspirations : la montée des préoccupations concernant **la qualité de l'espace, du bien être, du bien vivre, ...** ⑤

① Lille n'est pas une île.

Le Conseil de développement l'affirme depuis quasiment sa création, l'avenir de la métropole ne peut se constituer seul, mais il est intimement lié au destin d'autres territoires avec lesquels elle doit coopérer, qu'ils soient proches et fonctionnant déjà de façon très intégrée, ou plus lointains et complémentaires. La métropole partage avec d'autres territoires :

- Des problèmes qui ne peuvent trouver de solutions viables qu'à l'échelle interterritoriale : accessibilité et mobilité, habitat, pollution,...
- Des grands projets où la coopération est indispensable pour aider à leur réalisation et bénéficier de leurs effets : trame verte et bleue, Réseau express Grand Lille, gestion de la ressource en eau, ...
- Des atouts qui, pris individuellement sur chaque territoire, n'atteignent pas la taille critique ou qui prennent une toute autre dimension dans une approche partagée : culture, activités économiques, ... et qui méritent d'être valorisés de façon collective.

Les relations entre la MEL et les autres territoires ne doivent pas être univoques, mais adaptés aux caractéristiques propres de chacun :

- Les territoires voisins composant l'aire métropolitaine transfrontalière de Lille constituent un système urbain original qui appelle des solutions innovantes notamment en matière de gouvernance ;
- Les autres agglomérations régionales sont des partenaires potentiels de projets ou d'approches thématiques ; c'est notamment le cas des relations avec Dunkerque dont on parle depuis longtemps mais qui restent au point mort ; l'élargissement récent de la région Hauts-de-France appelle, lui aussi, à de nouvelles synergies ;
- Bon nombre de territoires régionaux peuvent s'inscrire dans le cadre d'une coopération gagnant-gagnant avec la métropole, fondatrice de ce qu'il est convenu d'appeler l'alliance des territoires ; l'émergence récente des attentes des territoires « périphériques » montre l'urgence de cette construction.

Malgré quelques avancées récentes et très timides, on ne peut malheureusement que faire le constat que rien ne bouge réellement et qu'avec la disparition de l'Association Aire métropolitaine la situation même régresse.

Le Conseil fait aussi remarquer qu'à côté des grandes politiques d'aménagement du territoire, l'attente des citoyens est dans de petites choses, qui paraissent insignifiantes à l'échelle du territoire métropolitain, mais qui font beaucoup pour simplifier la vie quotidienne des habitants. Il faut assurer les coutures, les sutures aux « frontières » et dans ce sens, les actions de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai mériteraient d'être re-questionnées.

② Pas de métropole sans projet de métropole.

En effet comme beaucoup d'universitaires l'ont affirmé, c'est le projet qui fait le territoire ! Dans une majorité de contributions, le Conseil de développement a regretté l'absence d'un projet pour la métropole, rendant impossible la mise en perspective des documents de planification, des politiques et des actions métropolitaines. La vision de l'avenir de l'agglomération n'apparaît pas claire et s'apparente plutôt à une collection de projets thématiques en métropole. Sans cette vision il est délicat de mesurer la cohérence des différentes approches entre elles et si elles concourent toutes à un même objectif. Tout au plus a-t-on pu constater au mieux un consensus « mou », fruit certainement d'équilibres savamment négociés, à propos du Schéma de cohérence territoriale.

En pratique, le Conseil de développement constate que beaucoup de politiques, dont certaines très stratégiques, sont mises en place par la MEL, mais en se fondant essentiellement sur une logique interne et se préoccupant insuffisamment des interactions avec les autres domaines d'action. Il y a certes des projets sectoriels importants, des

stratégies thématiques, des ambitions affichées, des événements de grande envergure, mais la vision globale et mettant en perspective ces approches partielles reste à développer.

Cette gouvernance en tuyaux d'orgue, si elle permet une certaine efficacité, montre aussi très vite ses limites. Le Conseil de développement l'avait déjà mis en avant en développant il y a quelques années la notion d'« habiter », associant aux stricts besoins en matière d'habitat la mobilité, les services, la qualité de la vie, ... Cette nécessité de transversalité prend aujourd'hui d'autant plus d'importance que la transformation de la communauté urbaine en métropole a renforcé le caractère stratégique des politiques métropolitaines. Plan climat-air-énergie, action auprès de la jeunesse, santé environnementales, planification sont autant de responsabilités de la MEL qui prendraient encore plus de sens en s'articulant entre elles.

③ Ensemble on fait mieux.

Bon nombre de contributions font état du souhait de voir la démocratie participative renforcée et la place du citoyen renforcée dans le processus de définition puis dans les dispositions de mise œuvre des politiques publiques et enfin dans leur évaluation :

- Construire des diagnostics partagés sur l'habitat ;
- Participer à la SCIC « Performance énergétique » métropolitaine ;
- Effectuer des relevés citoyens de l'état de l'environnement ;
- Faire connaître la MEL et faciliter le rapprochement entre les élus et services et les citoyens ;
- Expérimenter de nouveaux dispositifs types marches exploratoires ;
- Participer aux structures d'évaluation : Conseil des temps, Conseil de l'eau ;
- Associer la société civile tout au long des procédures : PLH, PCAET (SCoT, PLU).

La participation citoyenne ne va toujours de soi et il faut parfois la revendiquer. Le Conseil de développement constate avec satisfaction les initiatives de la MEL pour permettre aux habitants de s'exprimer lors des réflexions préalables à la définition des politiques métropolitaines. Mais il peut être efficace de toujours progresser dans ce domaine. Au fil des contributions, quelques pistes sont évoquées. Elles nécessiteraient d'être explorées plus profondément et ce ne sont pas les seules qui mériteraient une investigation :

- Accroître la permanence de l'association de la société civile dans toutes ses composantes tout au long de l'élaboration des politiques stratégiques telles que le PLH, le PCAET, ... à l'instar de ce qui a été engagé pour l'élaboration du SCoT ;
- Communiquer et toujours communiquer en portant une information claire et compréhensible au plus près des citoyens et en multipliant les canaux physiques, numériques, ... ;
- Adapter les dispositifs d'association de la société civile et les outils de mise en œuvre à la fois au projet soumis à concertation et au public visé.

④ Ensemble on peut aller plus vite et plus loin.

La concrétisation des ambitions de la métropole, la solution aux difficultés qu'elle connaît reposent sur la mise en place de politiques et d'actions dépendantes de la puissance publique. Beaucoup mettent toute leur attente dans l'intervention des institutions en qui ils voient les responsables de ce qui ne marche pas et les promoteurs des actions pour régler les problèmes ou leur apporter plus de confort. Mais les citoyens, par leur comportement, peuvent et même doivent être des moteurs des transformations à conduire. Le Conseil a mis en avant ce rôle dans plusieurs contributions :

- La recherche de la sobriété énergétique dans le logement ;
- La propreté des espaces publics ;
- La pratique d'une mobilité active ;
- La réduction de l'usage de l'automobile : transports en commun, co et court voiturage ;

- La place des jeunes dans la vie locale ;
- La promotion des circuits courts notamment dans l'alimentation ;
- Le renforcement de la végétalisation notamment en milieu urbain.

Pour arriver à cette implication directe du citoyen, plusieurs moyens incitatifs sont préconisés : campagnes d'information, outils d'accompagnement spécifiques et dédiés tel qu'un appel d'offre électricité par exemple, rendre les enfants prescripteurs, ... D'autres dispositions plus contraignantes figurent également dans nos propositions : gestion du stationnement, tarification, ... La mobilisation de tous n'est pas une affaire simple, il y a tant à faire et parfois tout un chacun est soumis à des injonctions contradictoires. De plus ces évolutions ne s'inscrivent pas dans des temporalités identiques : on peut très vite changer d'habitude d'achats alimentaires, par contre abandonner sa voiture pour d'autres moyens de transport nécessitera plus de délai.

Pour avoir une véritable évolution des comportements, il sera nécessaire de définir des priorités, de choisir avec soin les outils de mobilisation et de dégager les moyens pour assurer la réussite et rendre les citoyens acteurs de la construction de la métropole de demain.

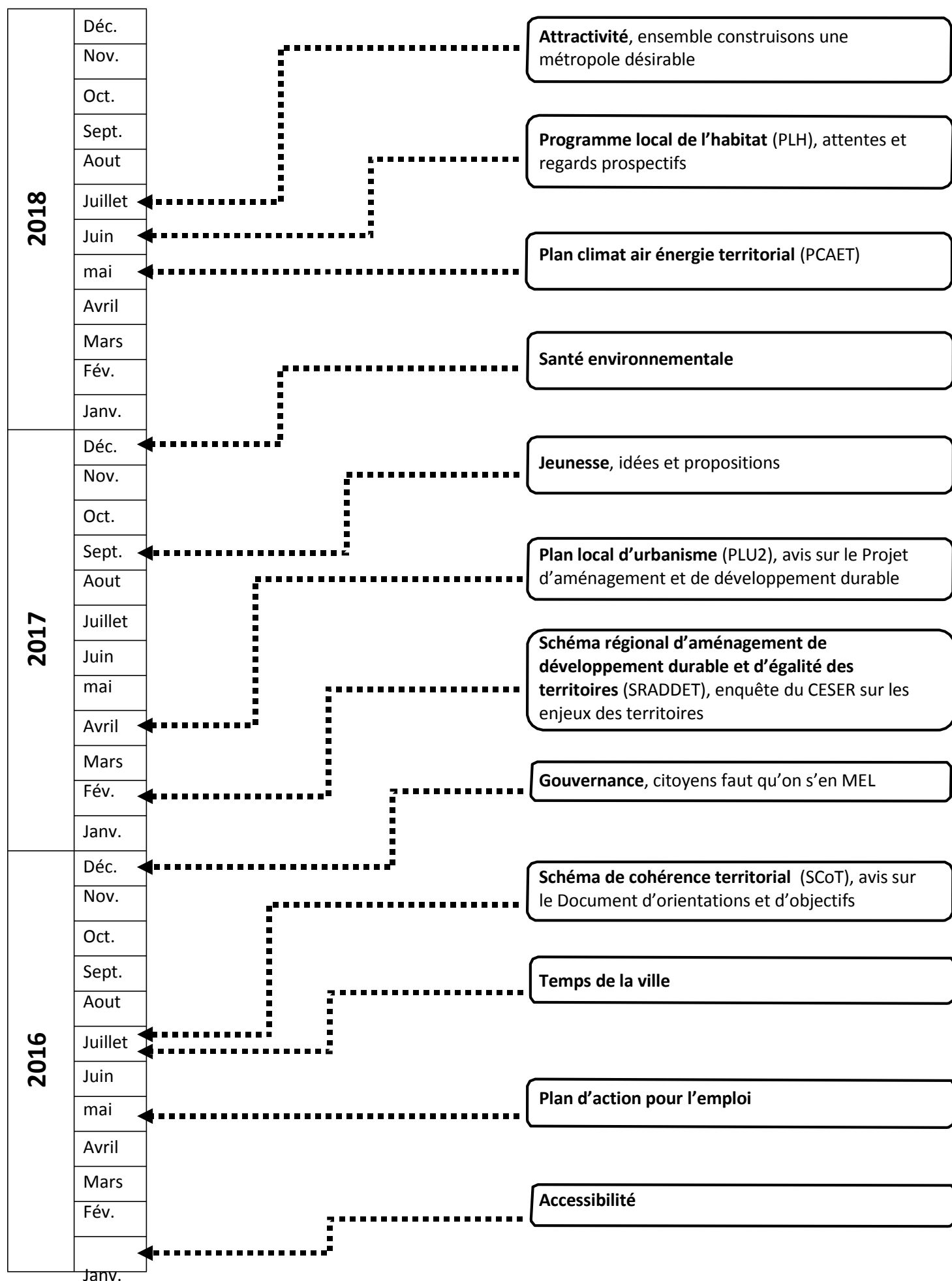
⑤ L'émergence de nouvelles aspirations.

Dans les plus récentes contributions, à coté des thématiques classiques fondées sur les compétences réglementaires de la Communauté urbaine puis de la MEL, le Conseil de développement a mis en avant de nouveaux points d'intérêt des citoyens manifestant d'un glissement de préoccupations techniques ou administratives vers des valeurs plus humaines.

C'est la contribution sur l'attractivité de la métropole lilloise qui, au travers de son approche très globale, synthétise le plus clairement ces nouveaux plans, mais on les retrouve dans bon nombre d'autres productions du Conseil de développement. Il s'agit d'une part de l'importance prise par les préoccupations liées au bien être personnel : la forme, la santé, l'alimentation, la sécurité environnementale, ... D'autre part, une attente de plus en plus forte pour de nouvelles formes de qualité de la vie : végétalisation en milieu urbain, propreté des espaces publics, ...

Au delà des pétitions de principe, ou de la définition de la doctrine pour les grandes politiques métropolitaines, les citoyens interpellent la MEL pour que des mesures concrètes soient adoptées en réponse à ces attentes. On peut citer notamment la demande, très souvent réitérée, pour que la MEL se dote d'un véritable réseau vélo digne de ce nom, ou encore le souhait de l'introduction de produits sains et locaux dans la restauration collective scolaire. Ces thèmes peuvent sembler aux marges ou en dehors des compétences de la MEL mais celle-ci, pour le bénéfice des métropolitains, par ses initiatives, peut jouer un rôle majeur dans la satisfaction des ces nouvelles aspirations : initiative, expérimentation, coordination des acteurs, ...





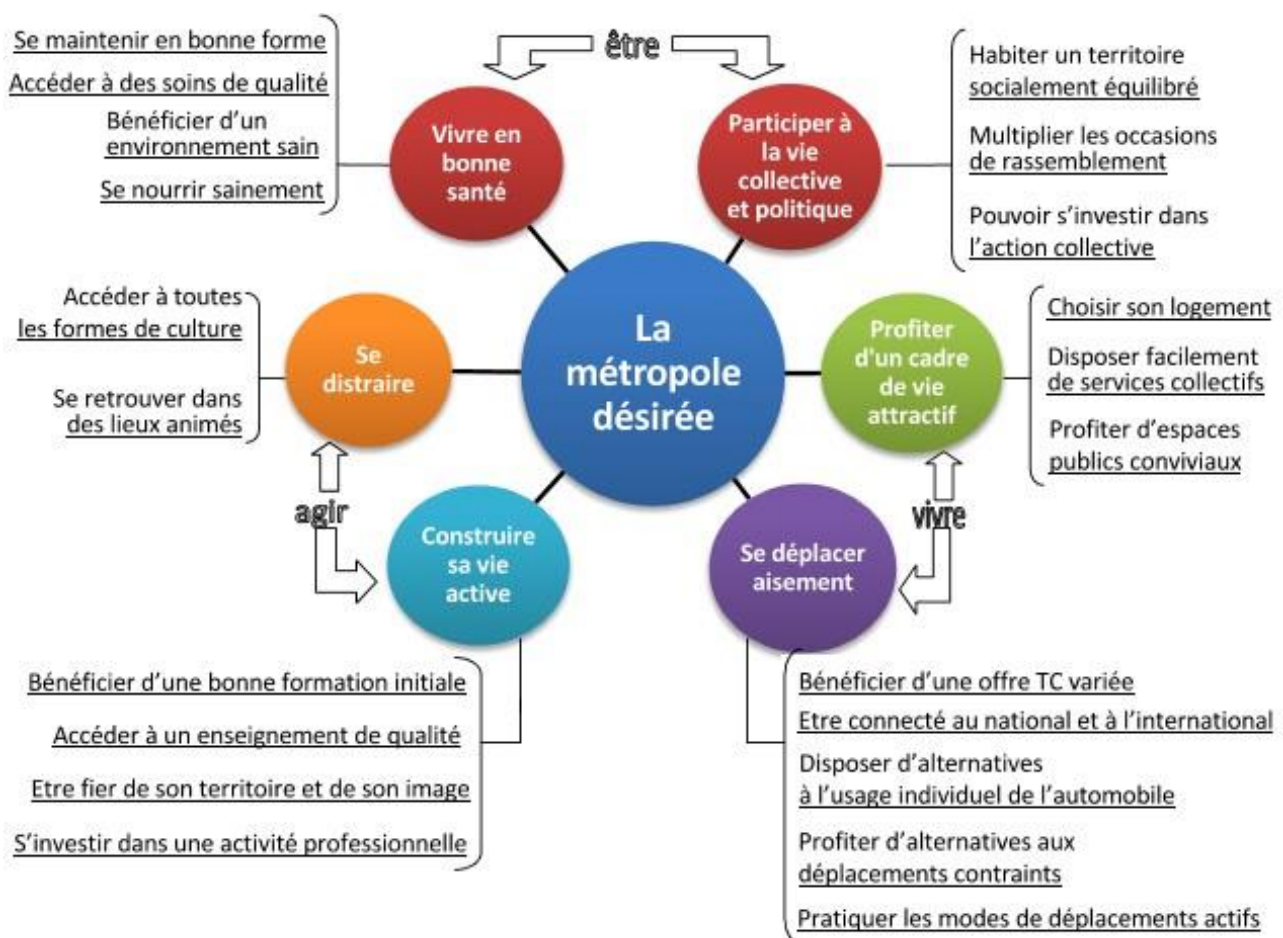
L'ATTRACTIVITE DE LA MEL, ENSEMBLE CONSTRUISONS UNE METROPOLE DESIRABLE

JUILLET 2018

Auto-saisine par décision du bureau du Conseil de développement du 6 septembre 2017.

Contexte : A l'occasion des réflexions engagées au sein de la MEL pour renforcer son attractivité, concrétisées par une délibération de décembre 2017 portant sur la création d'une Agence de l'attractivité, le Conseil de développement a voulu compléter la démarche technique par une dimension plus citoyenne. En nous fondant sur une approche essentiellement sensible, volontairement subjective, fondée sur des impressions, des ressentis, des images, nous avons voulu comprendre la nature des motifs déterminant l'attrait de notre métropole, ce qui fait que l'on y vient, ce qui fait que l'on y reste. Ces préoccupations ont, pour le Conseil, toute leur place dans la politique d'attractivité et lui donnent un supplément d'âme.

Dans une première étape, les travaux ont été traduits sous forme d'une carte mentale (ou heuristique) qui trace une figure de la métropole en détaillant toutes ses caractéristiques idéales.



Dans un second temps, la confrontation de cette vision à la métropole réelle permet d'esquisser les actions à mettre en œuvre pour compléter la stratégie d'attractivité. Pour le Conseil de développement, il est indispensable que celle-ci s'appuie sur 2 jambes : la valorisation des atouts et le traitement des principaux facteurs qui la fragilisent ou la pénalisent.

Au titre des valeurs sûres de l'attractivité métropolitaine, le Conseil de développement a retenu :

1. **L'accueil, la fête, la solidarité : la MEL une métropole conviviale.** La convivialité des habitants de la métropole est une qualité toujours mise en avant et traduite par de nombreuses pratiques. Cette richesse, atout essentiel et à fort pouvoir de séduction doit faire partie des vecteurs de l'attractivité.

2. **Une métropole qui bouge, vivante et créative : la MEL, une métropole agile.** D'activités en crises profondes, la métropole a fait des pépites, textile technique, pôle image, ... En même temps, les atouts locaux ont été valorisés autour de projets reconnus, Eurasanté, Euratechnologies, ... Cette capacité à rebondir, à se réinventer, démonstration d'une résilience territoriale, doit être plus affirmée.
3. **Un patrimoine urbain et architectural : la MEL, une métropole riche de son histoire.** Peu d'agglomérations possèdent autant de bâtiments militaires, civils, industriels qui constituent une ressource de très grande qualité pour tous les usages, activité, habitat, équipements, ... Cette autre forme de résilience territoriale doit elle aussi être mieux mise en valeur. Toutefois, un grand projet urbain, synonyme de dynamisme et de modernité, mériterait de compléter ce tableau.

Au titre des handicaps majeurs qui appellent une action énergique, le Conseil de développement a attiré l'attention des élus sur 4 faiblesses qui plombent la perception de la métropole :

1. **Une métropole trop discrète, voire invisible.** La MEL reste une institution très mal connue des habitants, malgré la place qu'elle tient dans leur vie quotidienne. La vision de l'avenir n'apparaît pas clairement. On peut dire qu'il y a des projets dans la métropole, mais pas de projet de métropole. Il est urgent de construire une vision stratégique de la MEL au futur, tant pour orienter les politiques métropolitaines que pour favoriser l'adhésion des citoyens. Pour tous, le projet fait métropole.
2. **Des espaces publics indignes d'une métropole européenne.** Le constat est malheureusement partagé : une omniprésence de l'automobile et corrélativement la faiblesse des espaces piétonniers, une conception des espaces publics très peu imaginative, des problèmes récurrents d'entretien et de propreté. Pour engager l'indispensable requalification de ces espaces, tâche de longue haleine, il faut s'interroger sans tabou sur la place de l'automobile et des autres modes de déplacement dans les centres-villes, il faut réinvestir dans la conception même de ces espaces et rester vigilant, et cela concerne aussi les citoyens, à la propreté et aux dégradations.
3. **Une nature peu accessible.** Tout en ayant un territoire encore à environ 50% « vert », la disponibilité d'espaces récréatifs de détente est perçue comme notoirement insuffisante dans la métropole. En outre les espaces publics de la partie la plus urbanisée sont marqués par la très faible présence de la nature. Le Conseil de développement préconise que chacun puisse trouver un espace de loisirs et de détente à moins de 300 mètres de chez lui et que tous les outils soient mobilisés pour renforcer la place de la nature en ville, que les initiatives viennent des acteurs publics, immobiliers ou des citoyens.
4. **Des difficultés réelles mais trop souvent stigmatisées.** Certes la métropole connaît un nombre important de difficultés économiques, sociales, sanitaires, ... Mais son image à l'extérieur ne peut être réduite à une vitrine des situations difficiles. La métropole doit adopter une attitude proactive pour valoriser sur la scène nationale ou internationale ses atouts, ses réussites, pourquoi pas en s'appuyant sur le réseau des influenceurs disposant d'une expérience positive de leur passage dans la métropole.

En complément, le Conseil rappelle également que le destin de notre métropole est lié à celui des territoires voisins avec lesquels la coopération est impérieuse. Egalement, à côté des outils traditionnels, des indicateurs citoyens permettant d'apprécier le bien-être, l'image, les liens sociaux, ... aideraient à mesurer avec plus de sens l'attractivité de la métropole.

Le Conseil de développement rappelle qu'il n'est de richesse d'un territoire que de toutes les femmes et de tous les hommes qui y habitent, qui y travaillent, qui y construisent, ... Au moment où les moyens publics se font rares, où les investissements lourds sont souvent reportés, ces femmes et ces hommes représentent la véritable ressource, immédiatement disponible, largement motivée, sur laquelle il faut s'appuyer pour construire l'avenir de la métropole. Rendre les habitants encore plus fiers de leur territoire, leur permettre de s'y épanouir, convaincre de nouveaux de rejoindre le dynamisme collectif, combattre les idées reçues, sont autant de raisons pour, ensemble, construire une métropole désirable.

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT, ATTENTES ET REGARDS PROSPECTIFS

JUIN 2018

Saisine de Monsieur Bernard Haesebroeck, vice-président de la MEL en charge de la stratégie en matière de logement et de l'habitat du 29 mars 2018.

Contexte : *Le Programme local de l'habitat (PLH) est un document stratégique de programmation concernant l'ensemble des politiques locales de l'habitat. Celui de la MEL a été adopté en 2012 pour une durée de 6 ans. Son renouvellement a été décidé par une délibération du conseil métropolitain du 23 février 2018. Pour engager la démarche, le vice-président en charge de l'habitat a sollicité du Conseil de développement une contribution rendant compte de notre regard rétrospectif et de nos attentes sur la politique locale de l'habitat et sur les réponses à apporter aux enjeux du territoire en matière de logement.*

En s'appuyant sur ses contributions antérieures et notamment «Habiter dans la métropole lilloise, du concept à une proposition stratégique», adopté en octobre 2012, le Conseil de développement a identifié 12 orientations stratégiques, s'articulant autour de 2 idées fortes : placer le citoyen au cœur de la démarche et mettre en place une gouvernance contextualisée.

Placer le citoyen au cœur de la démarche, c'est :

- Favoriser, développer les mixités sociales, générationnelles et fonctionnelles :
 - 1-** développer et renforcer les diagnostics fins à l'échelle des quartiers permettant de disposer d'une analyse très précise, seule pertinente pour aborder ces problématiques ;
 - 2-** favoriser les diagnostics partagés avec les habitants, afin de mieux comprendre comment se joue la ségrégation ;
 - 3-** proposer des habitats mixtes socialement mais aussi mélangeant les générations afin de répondre aux enjeux du bien-vivre ensemble.
- Proposer un habitat durable, abordable pour tous, énergétiquement soutenable et préservant la santé :
 - 4-** agir sur ce qui forme le noyau de la structure urbaine de notre territoire à savoir l'habitat en bande des années 1930 qu'il soit privé ou institutionnel ;
 - 5-** travailler sur la communication des dispositifs d'aides et de soutiens existants pour la rénovation des logements.
- Développer de nouvelles formes d'habiter combinant l'ensemble des éléments repris ci-dessus :
 - 6-** Favoriser et accompagner les expériences innovantes, notamment celles proposant de nouvelles formes d'habiter dans le neuf et le tissu existant.

Mettre en place une gouvernance contextualisée c'est :

- S'appuyer sur une vision politique de l'habiter :
 - 7-** ouvrir une large concertation des élus du territoire sur l'habiter dans la métropole ;
 - 8-** poursuivre le travail afin de faire émerger les propositions des citoyens sur l'habiter ;
 - 9-** traduire ces réflexions et propositions en cartes sensibles de l'habiter, approche sensible de l'habiter sur un territoire « pratiqué ».
- Développer une approche transversale de l'habiter :
 - 10-** décroisonner les politiques publiques liées à l'habiter en promouvant un dialogue entre les vice-présidents et les services, ainsi que la coopération entre les experts des différents champs.
- Voir plus loin :
 - 11-** proposer une analyse du fonctionnement de l'habitat à l'échelle du bassin de vie, y compris le versant belge, permettant de mieux comprendre les stratégies de localisation des habitants et d'appréhender les logiques de nos voisins ;

12- toujours mettre les propositions et actions en perspective par rapport au territoire vécu.

Le Conseil de développement a également identifié 2 actions concrètes qui peuvent être mises œuvre très rapidement :

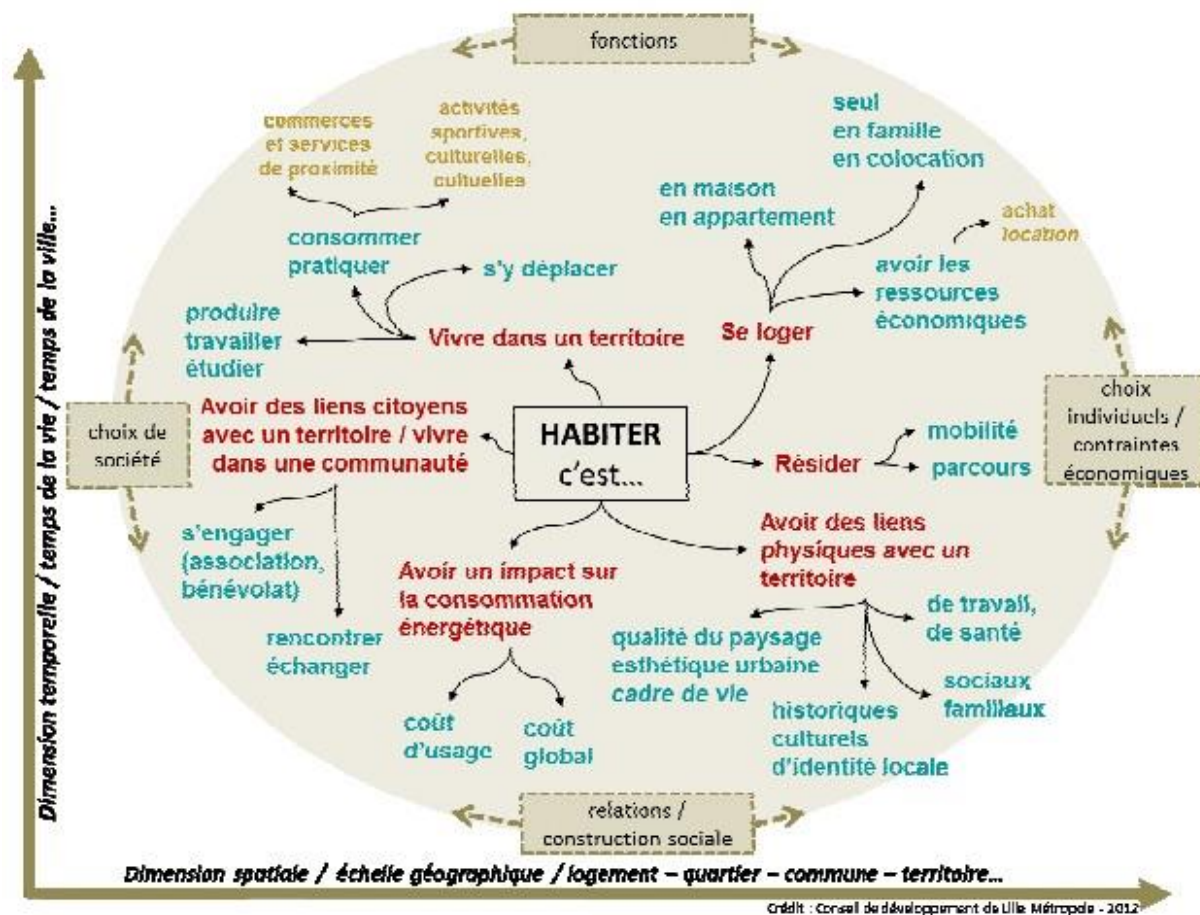
→ Inventer les solutions adaptées aux caractéristiques du tissu urbain local :

Un Fab Lab en concertation avec des écoles du territoire (architecture, aménagement, design), les acteurs professionnels et institutionnels, les citoyens, pourrait permettre une modélisation des actions à mener pour rénover l'habitat en bande des années 1930.

→ Inscrire le PLH dans la dynamique Lille Capitale mondiale du design 2020 :

Un « POC », en traduction opérationnelle de Lille Capitale mondiale du design 2020, pourrait être réalisé par le Conseil de développement sur cet axe sur la base de son expérience du travail sur les cartes sensibles et en mobilisant les instances de démocratie participative des différentes communes de la MEL.

Pour le Conseil de développement, l'habiter est un des sujets fondamentaux pour tout habitant de la métropole. Le Conseil de développement a indiqué qu'il restait disponible pour poursuivre sa contribution à l'élaboration du Programme local de l'habitat. Il souhaite continuer à apporter son expertise d'usage, que ce soit sur la base des actions évoquées ici ou sur d'autres éléments sur lesquels le regard de citoyens renforce la pertinence de l'action publique.



LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL (PCAET)

Mai 2018

Saisine de Madame Christiane Bouchart vice-présidente de la MEL en charge du développement durable et du plan climat du 4 mai 2017

Contexte : *En application de la loi relative à la transition énergétique et à la croissance verte, la MEL doit élaborer et adopter un Plan climat air énergie territorial (PCAET). Son objectif est de définir puis de mettre en œuvre une politique de lutte contre le changement climatique, d'amélioration de la qualité de l'air et de transition énergétique. La vice-présidente en charge du développement durable a souhaité associer le Conseil de développement à la définition des priorités stratégiques à poursuivre et des actions à mettre en œuvre.*

Dans sa contribution, le Conseil de développement met en avant 3 leviers sur lesquels chacun peut agir, la sobriété et la transition énergétique, de nouvelles mobilités, investir dans la nature, et propose de MELtamorphoser le territoire par une gouvernance innovante.

Pour renforcer **la sobriété énergétique** et disposer des meilleures armes face à **la transition énergétique**, le Conseil de développement propose :

- De faire converger les bonnes pratiques en matière d'utilisation de l'énergie :
 1. En produisant autrement et notamment en multipliant les lieux de production ;
 2. En permettant d'acheter au meilleur prix grâce à des achats groupés d'énergie ;
 3. En mobilisant les outils pour moins consommer notamment en faisant des citoyens des consommateurs avisés.
- D'aller vers une véritable sobriété énergétique dans les bâtiments :
 1. En adaptant le patrimoine public aux exigences climatiques et énergétiques ;
 2. En se confrontant à d'autres acteurs dans le cadre de défis autour des économies d'énergie, tel que CUBE 2020 ;
 3. En recherchant les bonnes expériences et en adaptant ces démarches innovantes ou en initiant de nouvelles ;
 4. En expérimentant sur un quartier ou une rue des processus de rénovation énergétique des logements industriels en bande de 1930, typiques de la métropole, permettant de simplifier les démarches administratives, d'accompagner techniquement et financièrement les habitants et favorisant l'émergence d'une filière économique adaptée.

En matière de **mobilité**, l'efficacité et la sobriété énergétique passent par de nouveaux comportements et de nouvelles organisations, ce qui supposera :

1. De réduire la part des véhicules utilisant des carburants traditionnels en accompagnant le développement du parc de véhicules électriques et hybrides et en favorisant la production et l'utilisation du gaz naturel pour véhicules (GNV) ;
2. D'encourager et de développer l'offre et l'usage des transports collectifs ;
3. D'optimiser, de mutualiser et de décarboner la logistique urbaine à l'exemple du Centre multimodal de distribution urbaine du Port de Lille ;
4. De renforcer la pratique des modes doux, notamment en déployant et en qualifiant le réseau cyclable ;
5. De réduire l'usage individuel de l'automobile par des mesures à la fois incitatives (covoiturage, autopartage) mais aussi contraignantes (vitesse, stationnement).

L'équilibre entre urbanisation et nature, fondamental pour faire face aux évolutions climatiques et au maintien de la biodiversité, nécessite de :

→ Renforcer la place de la nature en ville :

1. En reverdissant la métropole par une action exemplaire de la MEL et des communes (100.000 arbres plantés d'ici 2023) et par une information, une incitation et un accompagnement de tous les acteurs métropolitains pour que chacun, à sa mesure, y contribue ;
2. En favorisant les pratiques agricoles vertueuses, sobres en produits phytosanitaires, locales et notamment urbaines, s'appuyant sur la permaculture, ...

→ Garantir un environnement sain avec une meilleure qualité de l'air par les mesures déjà évoquées par le Conseil de développement dans sa contribution sur la santé environnementale (cf. page 14) complétées par deux autres préconisations :

1. Fournir une connaissance fine et en temps réel de la qualité de l'air ;
2. Offrir la gratuité des transports collectifs lors des pics de pollution.

Enfin, pour investir dans ces nouveaux domaines, pour mobiliser ces outils, il faut aussi adapter l'ensemble des dispositifs de pilotage afin de **MELtamorphoser le territoire** et notamment :

→ Mettre en place une gouvernance transversale, renforcée et innovante :

1. En permettant une plus grande implication des citoyens et de l'ensemble des acteurs ;
2. En mobilisant et en coordonnant tous les acteurs au travers d'une société coopérative d'intérêt collectif (SCIC) de la performance énergétique ;

→ Innover dans de nouveaux modèles au service d'un développement plus durable :

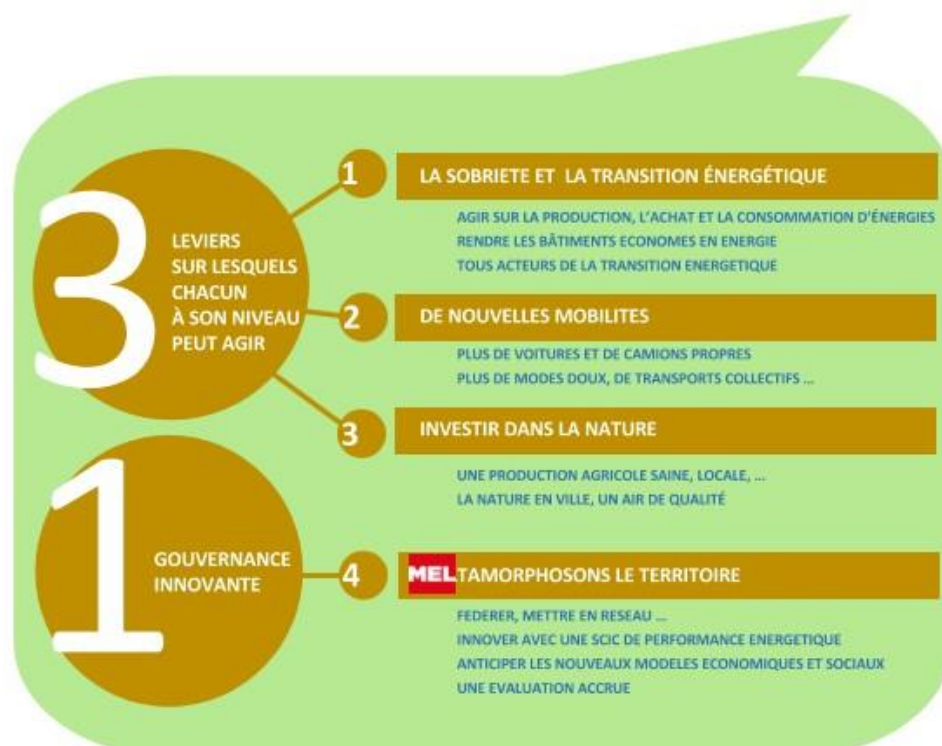
1. En permettant de diminuer notre empreinte carbone et de réduire nos déchets telle que l'économie frugale, l'économie circulaire, ... ;
2. En s'inscrivant dans l'application territoriale de l'économie de la fonctionnalité et de la coopération.

→ S'appuyer sur une capacité d'observation et d'évaluation :

1. En assurant la meilleure information de tous ;
2. En organisant un évènement annuel métropolitain autour de la transition énergétique et du changement climatique.

→ Développer les coopérations interrégionales et internationales :

1. En renforçant les politiques transfrontalières ;
2. En coopérant avec les autres territoires de l'aire métropolitaine de Lille.



LA SANTE ENVIRONNEMENTALE

Décembre 2017

Saisine de Madame Christiane Bouchart vice-présidente de la MEL en charge du développement durable et du plan climat du 1 juin 2017

Contexte : De façon récente, la MEL a investi le champ de la santé environnementale. Une délibération cadre sur la santé environnementale devrait concrétiser cette ouverture. La Vice-présidente en charge du développement durable a sollicité le Conseil de développement pour qu'il contribue à la définition des enjeux spécifiques pour la MEL, des priorités stratégiques à poursuivre, des actions à mettre en œuvre et des acteurs relais sur lesquels une politique de santé peut s'appuyer. Après une conférence organisée avec le Président du Réseau Environnement Santé, André Ciccollella, et une rencontre avec Mme Bouchart et les services de la MEL en charge du développement durable, le Conseil de développement a choisi de concentrer son travail sur la qualité de l'air, la lutte contre les nuisances sonores et la réflexion sur les moyens de communication et d'information des citoyens sur la santé environnementale.

De par l'ensemble des facteurs impactant la santé, les activités, les déplacements, l'habitat, ... cette nouvelle approche appelle notamment à un décloisonnement des politiques sectorielles. Le Conseil de développement a recherché les orientations et actions à court et moyen termes qui permettent une mise en œuvre transversale de cette nouvelle préoccupation, le Conseil de développement a préconisé de :

1-Organiser et développer des moyens de connaissance de la situation et de son évolution

- Développer et cartographier la connaissance des émissions, mais aussi des expositions et des inégalités environnementales, et se doter d'une vraie compétence, comme l'ancien Observatoire Régional de la Santé ;
- Organiser des relevés citoyens de l'état de l'environnement ainsi que des outils de mutualisation ;
- Observer les évolutions sur plusieurs années ;
- Évaluer les coûts de la santé environnementale.

2-Intégrer la santé environnementale comme une dimension de toutes les politiques publiques de la MEL

- Ne plus se satisfaire du simple respect de seuils réglementaires ou de niveaux d'alerte : « c'est la période et non la dose qui fait le poison » ;
- Une politique fondée d'abord sur la prévention ;
- Une MEL exemplaire dans la gestion de ses agents, de ses équipements, de ses contrats, et qui associe la société civile ;
- Évaluer les impacts des projets et des politiques sur la santé environnementale, en construisant un indicateur métropolitain santé environnementale ;
- Développer une animation des compétences communales les plus susceptibles d'impacter la santé environnementale.

3-Communiquer et informer les différents acteurs sur la santé environnementale

- Étudier la perception des risques par la population, pour que l'information réponde aux besoins ;
- Compléter l'information par des actions d'éducation périscolaires pour faire évoluer les comportements ;
- Adapter l'information localement pour tenir compte du caractère hétérogène du territoire de la MEL ;
- Appuyer le développement de nouveaux outils d'information (applications numériques mobiles) ;
- Augmenter la prise de conscience du citoyen tant sur l'impact sanitaire de ses comportements que sur les risques auxquels il peut être exposé ;
- Accompagner et faciliter l'utilisation des informations diffusées ;
- Éviter autant que possible les messages et discours alarmistes, sans cacher la réalité, et en se plaçant dans une logique de prévention ;
- Développer la formation des professionnels de santé et appuyer l'animation de réseaux professionnels ;
- Développer la culture du risque dans l'institution : que ferait la MEL, en lien avec l'État, en cas d'accident industriel.

4-Agir sur le logement, l'urbanisme et l'aménagement du territoire

- Massifier le financement des travaux de réhabilitation thermique en priorisant les logements sociaux, les logements anciens ;
- Appuyer le développement de nouveaux indicateurs de qualité des logements : pas seulement thermiques, mais aussi pour l'air intérieur, le bruit, etc. ;
- Mieux concilier santé, environnement et urbanisme, notamment dans le PLU, en créant de nouvelles proximités urbaines, de nouvelles continuités d'itinéraires piétons et vélos, en développant la végétation en ville... ;
- Promouvoir une agriculture sobre en produits phytosanitaires sur le territoire métropolitain, et accompagner les producteurs vers la conversion en agriculture biologique.

5-Agir encore plus sur le système de transport

- Augmenter encore la part des modes actifs : politique marche, politique vélo ;
- Soutenir la piétonisation des centres urbains, bénéfique à tous si on débarrasse le centre des voitures qui ne font que passer, tout en proposant des parkings souterrains à proximité ainsi que des transports en commun adaptés ;
- Promouvoir des comportements plus sobres car l'efficacité énergétique ne suffira pas à diminuer la pollution de l'air ;
- Organiser le retrait progressif des véhicules les plus polluants, au moyen d'une prime à la casse ;
- Poursuivre le développement de l'offre de transport public (nouvelles lignes de tramway).

6-Appuyer le développement de la recherche, en lien avec les laboratoires lillois

- Financer des recherches et des études pour mieux évaluer et hiérarchiser les risques et leurs causes en matière de santé environnementale sur le territoire ;
- Organiser le transfert des connaissances et faire intervenir des panels de citoyens dans l'observation et l'appropriation des données.

7-Travailler en réseau

- Collaborer avec les territoires voisins dans le cadre de l'Eurométropole Lille – Kortrijk – Tournai et en région Hauts-de-France ;
- Participer aux réseaux thématiques de villes, notamment « Villes et territoires sans perturbateurs endocriniens » et « Réseau français des villes santé de l'OMS ».



LA JEUNESSE, IDEES ET PROPOSITIONS

Septembre 2017

Saisine de Monsieur Olivier Henno vice-président en charge de l'emploi, de l'insertion et de la jeunesse et Monsieur Eric Skyronka conseiller délégué aux sports, aux grands événements sportifs et à la jeunesse du 5 avril 2017.

Contexte : En 2016 la MEL et les communes qui la composent ont été lauréates de l'appel à projets « Projets innovants en faveur de la jeunesse » porté par le Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports. Dans le cadre de sa transformation en métropole, la MEL a également conclu avec le département du Nord le transfert du fonds d'aide aux jeunes. Forte de cet élargissement de ses compétences, la MEL a décidé de redéfinir sa stratégie et les grandes lignes de sa politique en faveur de la jeunesse au travers d'une délibération cadre. Pour bâtir cette « feuille de route », elle a lancé une vaste consultation sur sa plate-forme de participation citoyenne et réalisé une Fab-MEL en septembre 2017. En parallèle le vice-président en charge la jeunesse a saisi le Conseil de développement afin de formuler des propositions.

Dans l'ensemble des actions susceptibles d'être conduites en faveur de la jeunesse, 3 axes ont été privilégiés par le Conseil de développement : l'engagement citoyen, la mobilité et l'emploi.

L'engagement citoyen : plutôt que de se demander ce que l'on peut faire pour eux, le Conseil de développement propose qu'on leur demande aussi ce qu'ils peuvent faire pour la métropole et leur donner ainsi la possibilité d'agir.

→ Pour que chaque jeune soit un acteur de la vie locale, il faut :

1. accorder un soutien physique et logistique aux jeunes souhaitant créer des associations ou mettre en œuvre des initiatives citoyennes ;
2. réaliser chaque année un forum des jeunes pour accueillir les nouveaux venus sur la métropole et leur donner une vision des initiatives et des associations jeunesse ;
3. développer les chantiers bénévoles solidaires ;
4. favoriser les initiatives en faveur de la citoyenneté.

→ En contrepartie, il faut également faire en sorte que les jeunes qui s'engagent puissent être reconnus et valorisés :

1. mettre en place un « label jeune citoyen solidaire » pour reconnaître les initiatives des jeunes réalisées au cours de leurs études ;
2. créer un challenge et instaurer un prix officiel de l'action citoyenne pour les 15-25 ans ;
3. valoriser leurs réussites dans le journal de la MEL et sur le site internet ;
4. mettre en place des « chèquiers crédits loisirs » ou des « crédits BAFA » offerts par la MEL en échange d'un engagement citoyen (bons de transport, entrées gratuites pour des concerts ou des événements...).

La mobilité dans la métropole : elle est un préalable pour se former, pour travailler, découvrir, s'engager, créer, ... Pour cela, il faut :

→ Améliorer l'offre de transports en commun :

1. déployer des pistes cyclables sécurisées prioritairement à partir des centres multimodaux de transports permettant des liaisons faciles entre communes ou quartier voisins ;
2. améliorer l'accessibilité des zones commerciales et d'activités pourvoyeuses d'emplois afin de permettre aux jeunes souvent sans moyens de transports individuels d'y trouver un emploi ou d'y faire un stage.

→ Réfléchir à une tarification spécifique en direction des jeunes :

1. favoriser la pratique des transports en commun lors des sorties scolaires ou associatives afin de faire l'apprentissage de l'utilisation des transports en commun dès le plus jeune âge, notamment en développant une offre de tarifs à destination des écoles et des associations ;

2. mettre en place un « tarif jeunes spécial événements », ou une semaine de transport gratuite pour chaque carte pass-pass achetée

→ Encourager la mobilité des jeunes sur le territoire de la MEL et au-delà :

1. créer un pass métropolitain culture/nature/ loisirs sur le modèle de la C'art ;
2. encourager les jumelages jeunes entre les communes de la MEL et les jumelages avec les communes belges de l'Eurométropole ;
3. créer une aide au permis de conduire ou à l'achat d'un vélo ou un autre moyen de transport en échange d'un engagement citoyen ;
4. promouvoir auprès des jeunes les billets trampoline et favoriser la mobilité transfrontalière.

L'emploi des jeunes : si la MEL n'est pas compétente en matière d'emploi et de formation elle peut faciliter les politiques qui mettent en relation les jeunes avec les entreprises et jouer un rôle fédérateur pour les échanges de bonnes pratiques et la mise en réseau et notamment :

→ Améliorer la connaissance par les jeunes des métiers et des compétences recherchées par les entreprises :

1. généraliser dans les missions locales et autres le CV Europass très utilisé partout en Europe ;
2. organiser une journée sur la formation des jeunes avec tous les acteurs de la formation afin de favoriser leur décrochage et favoriser la mise en place d'actions communes ;
3. mieux informer sur les parcours de formations présentes sur le territoire ;
4. identifier des entreprises labellisées « citoyennes de la MEL » qui s'engageraient à accueillir des stagiaires avec la création d'une « charte d'accueil » ;
5. encourager les visites des entreprises par les classes de collégiens ou de lycéens afin de leur permettre de mieux connaître les métiers.

→ Favoriser l'emploi sur la Métropole et l'emploi transfrontalier :

1. investir dans le salon créer et en faire la publicité dans les établissements scolaires afin que les lycéens et les collégiens puissent s'y rendre ;
2. organiser un « concours des jeunes entrepreneurs » afin de soutenir les initiatives des jeunes ;
3. créer un « chéquier de services » pour les jeunes entrepreneurs ;
4. aider le développement du service civique très formateur pour les jeunes ;
5. favoriser toutes les initiatives permettant aux jeunes travailleurs de franchir la frontière pour trouver un emploi en Flandres où le taux de chômage est de 2% (apprentissage des langues, meilleure accessibilité par les transports en commun...).

La MEL doit au travers de sa politique jeunesse jouer un rôle de gouvernance et de mise en réseaux des acteurs, elle peut aussi au travers de ses politiques mettre en œuvre des actions qui viendront compléter ou renforcer les actions de l'ensemble des acteurs développant des politiques en direction des jeunes.



=

→ **1 entrée à la Piscine,**
 → **4 entrées pour les Espaces Naturels Métropolitains,**
 → **5 trajets aller/retour sur le réseau de transports en commun,**
 → **La C'ART.**

LE PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU2), AVIS SUR LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (PADD)

Avril 2017

Saisine de Monsieur Marc-Philippe Daubresse vice-président de la MEL en charge de l'aménagement du territoire de la stratégie d'urbanisme et de l'urbanisme réglementaire du 10 janvier 2017.

Contexte : *Le plan local d'urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme réglementaire. Il est établi pour l'ensemble du territoire de la MEL et ses 90 communes et ce depuis son origine au début des années 1970 (on l'appelait à l'époque plan d'occupation des sols POS). Il s'agissait d'une volonté locale très anticipatrice puisque ce caractère intercommunal n'a été introduit que très récemment. L'élaboration d'un nouveau PLU a été rendue nécessaire pour le rendre conforme aux objectifs et aux prescriptions du SCoT approuvé le 10 juin 2017 (cf. la contribution du Conseil de développement sur le SCoT, juillet 2016). Le PADD est un document politique exprimant les objectifs et projets de la MEL en matière de développement économique et social, d'environnement et d'urbanisme à l'horizon de 10-20 ans.*

Ce nouveau plan local d'urbanisme (PLU2) ne se présente pas comme une simple actualisation du document précédent, mais introduit une analyse plus approfondie des formes urbaines, une meilleure prise en compte des spécificités territoriales et des objectifs généraux, ainsi que le développement de la concertation citoyenne en amont et plus uniquement lors de l'enquête publique. La contribution du Conseil de développement sur le PADD s'est inscrite dans la continuité de ses propositions pour le SCoT. Plus spécifiquement, le Conseil a attiré l'attention sur 5 aspects importants :

1. **Le PLU est économe en consommation d'espace, mais ambitieux pour la construction de logements.** Passer de 2.800 ha de terrains théoriquement urbanisables à 1.300 constitue une inflexion importante dans la planification, qui devra se traduire par de la densification et une concentration sur les espaces les plus stratégiques. Parallèlement, les besoins en logements ont été augmentés pour atteindre 7.000 par an. Pour y parvenir, la MEL devra être particulièrement attentive à la maîtrise du marché foncier, sauf à voir la construction échapper à son territoire. Le PADD, conformément aux contributions du Conseil met aussi l'accent sur la transition énergétique et la réduction des inégalités socio-spatiales.
2. **La préservation de la ressource en eau semble plus affirmée.**
Un renforcement des mesures prises pour garantir la qualité et la quantité de l'approvisionnement en eau est présent dans le PADD. Mais il doit être mis en œuvre et contrôlé de façon efficace pour réduire les risques qui pèsent toujours sur la ressource.
3. **Les actions en matière de transport toujours en attente.**
Certes les emprises nécessaires à la réalisation des grands projets sont inscrites, mais sans aucun calendrier de réalisation. La volonté d'intégrer au PLU un ambitieux plan vélo et de développer les pôles d'échanges pour favoriser l'inter-modalité est appréciée, pour autant qu'elle soit concrétisée. Enfin le PLU souhaite rendre les conditions de stationnement plus rigoureuses ce qui ne pourra se faire qu'au travers de l'adhésion et de la coopération des communes, compétentes en matière de plans de circulation.
4. **La trame verte et bleue est inscrite sur le territoire de la MEL.**
L'inscription de ce projet symbolique de l'aire métropolitaine de Lille est une avancée significative. Mais entre l'intention et la réalité, il reste beaucoup à faire et le Conseil sera très attentif à cette concrétisation.
5. **La restructuration des centres ville et l'avenir des centres périphériques restent posés.**
Un commerce de centre ville en difficulté, des centres commerciaux périphériques pesant sur la pérennité des petits commerces, mais dont l'avenir à long terme est lui-même incertain, sont autant de questions qui interrogent l'adaptation de la ville et plus particulièrement de ses centres aux nouveaux besoins et aux nouveaux modes de vie. Elles auraient mérité d'être plus explicitement abordées dans le PADD.

Le Conseil de développement a relevé dans le PADD des points positifs : gestion courageuse de l'urbanisation, mise en place de la trame verte et bleue, démarche permanente permettant une actualisation en permanence du PLU. Mais parallèlement, le Conseil regrette certaines absences et notamment la frilosité sur l'université et le recul sur les réalités transfrontalières.

LES ENJEUX DES TERRITOIRES DANS LE SCHEMA REGIONAL D'AMENAGEMENT, DE DEVELOPPEMENT DURABLE ET D'EGALITE DES TERRITOIRES (SRADDET)

FEVRIER 2017

Réponse à une enquête du Conseil économique, social et environnemental régional (CESER) du 19 décembre 2016.

Contexte : La Région Hauts-de-France a engagé en 2016 la réalisation de son Schéma régional d'aménagement de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET). Le Conseil économique, social et environnemental régional (CESER), obligatoirement associé à cette démarche, a souhaité que les Conseils de développement existant dans la région contribuent à cette élaboration, notamment en présentant leur projet de territoire, en illustrant leurs relations avec les autres territoires et en précisant leurs attentes vis-à-vis du SRADDET.

En ce qui concerne la vision prospective, le Conseil de développement fait remarquer que le projet métropolitain est difficilement lisible. Il y a certes des projets sectoriels importants ou des stratégies thématiques ou des perspectives affichées mais la vision globale, articulant et mettant en perspective ces approches partielles, reste à développer.

La coopération au sein de l'Eurométropole Lille-Kortrijk-Tournai est ancienne mais, certainement faute d'orientations politiques stables, le résultat pour le citoyen reste faiblement perceptible et mériterait de s'inscrire dans des perspectives tout à la fois plus ambitieuses et plus pragmatiques. Par contre les échanges avec les territoires régionaux restent discrets alors que l'intérêt de tous serait de construire des coopérations gagnant/gagnant, de nature systémique avec les voisins proches ou fondées sur des projets ou des thématiques partagées pour les territoires plus éloignés. A ce titre, l'organisation de l'aire métropolitaine de Lille et les échanges entre la métropole et le littoral restent 2 questions patentées.

Le Conseil de développement pense que la Région Hauts-de-France doit être le porteur des dispositifs de régulation interterritoriaux indispensables à la production d'un projet de développement partagé et constituer l'initiateur et le garant d'un dialogue apaisé et constructif entre les territoires. Dans ce cadre, une attention particulière doit être portée au fonctionnement et au développement de l'aire métropolitaine transfrontalière de Lille, qui constitue le véritable pôle structurant l'ensemble de la région. Dans le cadre de ses contributions, notre Conseil de développement a rappelé qu'un nombre important de problèmes ou de projets n'avaient de sens qu'à l'échelle de l'aire métropolitaine et il reste persuadé que la parole citoyenne peut constituer un moteur pour dépasser la faiblesse du dialogue actuel.



LA GOUVERNANCE : CITOYENS, FAUT QU'ON S'EN MEL

Décembre 2016

Saisine de Monsieur Bernard Gérard vice-président de la MEL en charge de la métropole citoyenne du 8 janvier 2016.

Contexte : en s'appuyant sur la délibération du 18 décembre 2015 posant le cadre de la politique de participation citoyenne de la MEL, le vice-président en charge de la métropole citoyenne a interrogé le Conseil de développement sur la définition de la gouvernance pour une métropole citoyenne et des dispositifs innovants pour mieux associer les citoyens aux projets et politiques publiques de la MEL. Cette contribution, ainsi que celles issues d'autres dispositifs de participation mis en œuvre à cette occasion, s'est intégré au processus de définition de la Charte de la participation de la MEL qui a été approuvée en décembre 2016.

En préalable à sa contribution, le Conseil de développement a fait part de ses interrogations sur le nom même de la métropole tel que défini par la loi, Métropole Européenne de Lille, contenant tous les éléments constitutifs de qualification, mais dont l'acronyme MEL reste totalement hermétique pour les étrangers à la métropole.

Pour construire et pérenniser une relation directe entre le citoyen et la MEL, le Conseil de développement a proposé plusieurs approches :

Pavoiser aux couleurs de la MEL pour affirmer sa présence auprès des citoyens :

- S'afficher sur les panneaux d'agglomération des communes et sur les principales portes d'accès au territoire métropolitain : autoroutes, gares, aéroport ;
- Elargir la distribution du journal d'information de la MEL aux lieux de grand passage, aux équipements recevant beaucoup de public, ...
- Développer une signalétique en 2 langues, français et néerlandais, pour mettre en relief le caractère transfrontalier de la métropole.

Ça fait quoi la MEL ? c'est-à-dire tout mettre en œuvre pour que les citoyens comprennent le mieux possible l'étendue des actions conduites par la MEL et leur impact sur leur vie quotidienne :

- Anticiper l'émergence du citoyen métropolitain par des actions fortes de communication dans les écoles, collèges, lycées, ...
- Porter l'information au plus près des citoyens par des outils diversifiés : bus, MEL-truck, chapiteaux, ...
- Afficher la MEL dans le métro, les bus, les panneaux d'affichage urbain ;
- Présenter les actions de la MEL lors de chaque conseil municipal.

Des citoyens pour faire la MEL :

- Créer un signe de ralliement appropriable par tous ;
- Faire de la MEL un terrain de jeu : une journée de la MEL, un concours du patrimoine, ... ;
- Mettre en avant la proximité de la MEL et du citoyen : des dialogues élus/citoyens, des permanences d'élus métropolitains dans les communes ;
- une bourse aux talents valorisant la MEL.



SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE (SCoT), AVIS SUR LE DOCUMENT D'ORIENTATIONS ET D'OBJECTIFS

Juillet 2016

Saisine de Monsieur Marc-Philippe Daubresse vice-président de la MEL en charge de l'aménagement du territoire de la stratégie d'urbanisme et de l'urbanisme réglementaire.

Contexte : *Le Schéma de cohérence territorial (SCoT) est un document de planification à long terme s'appliquant au territoire de la MEL et des 2 communautés voisines de la Haute Deûle et de la Pévèle. Le Conseil de développement a été associé dès 2010, début de cette démarche qui s'est avérée longue et délicate notamment en raison de changements institutionnels intervenus pendant son déroulement. Partie réglementaire et opposable du SCoT, le document d'orientations et d'objectifs (DOO) détermine les orientations générales de l'organisation de l'espace et les grands équilibres entre les espaces urbains et à urbaniser et les espaces ruraux, ... Comme sur tous les documents de prospective et de planification, le Conseil de développement est appelé à émettre un avis.*

Dans la continuité de ses contributions qui ont accompagné l'élaboration du SCoT, l'avis sur le DOO a porté sur 5 dimensions essentielles :

1 - Les transports on en rêve toujours.

Si l'évocation de la thrombose du réseau routier n'est plus un tabou, les projets d'infrastructures ne sont mentionnés que de façon très imprécise : le contournement Sud-est de Lille est inscrit, mais sans perspective de réalisation, le réseau express Grand Lille (REGL), infrastructure ferrée, est timidement évoqué. Le Conseil de développement rappelle une nouvelle fois que toute amélioration de l'accessibilité ne peut être crédible qu'à l'échelle de l'aire métropolitaine de Lille, mais que rien n'est envisagé dans ce sens. De nombreux projets sont inscrits au DOO mais sans être véritablement hiérarchisés. En outre, l'armature structurante de transport à l'échelle de la MEL ne peut être fondée sur le seul réseau de bus, dont on peut s'interroger sur la réalité du haut niveau de service, alors qu'il n'y a pas de perspectives sur le métro ou le tram-train. L'accent aurait mérité d'être plus conséquent sur le développement des pôles d'échanges et sur le renforcement de l'usage du vélo.

2 - Des avancées significatives en matière d'environnement et de trame verte et bleue.

Deux dispositions ont été jugées particulièrement intéressantes : la trame verte et bleue et les hémicycles verts issus de la proposition de Michel Desvignes lors de la consultation Métropole 2030. Mais les projets de structuration de l'agglomération par la trame paysagère auraient trouvé plus de sens à l'échelle de l'aire métropolitaine.

3 – Des ambitions en matière d'habitat, plus quantitatives que qualitatives.

Appuyé sur des objectifs démographiques ambitieux, le nombre de logements à construire à l'horizon du SCoT a été fixé à 130.000. Cela conduit à augmenter la consommation d'espace et à autoriser une urbanisation périphérique modérée. Mais les incitations à concentrer la construction autour des nœuds de transport ont été assouplies, rendant la tendance à l'étalement urbain moins maitrisable. Si la poursuite de la politique de renouvellement urbain est proposée, il n'y a pas réellement d'état des lieux de la fracture sociale entre territoires et de son évolution. Le Conseil de développement souhaite que la MEL s'engage beaucoup plus sur la qualité résidentielle avec la mise en œuvre du concept de l'habiter qui a été développé dans ses travaux. Une traduction opérationnelle pourrait se faire avec l'expérimentation de pôles d'excellence résidentielle, à l'image du domaine économique.

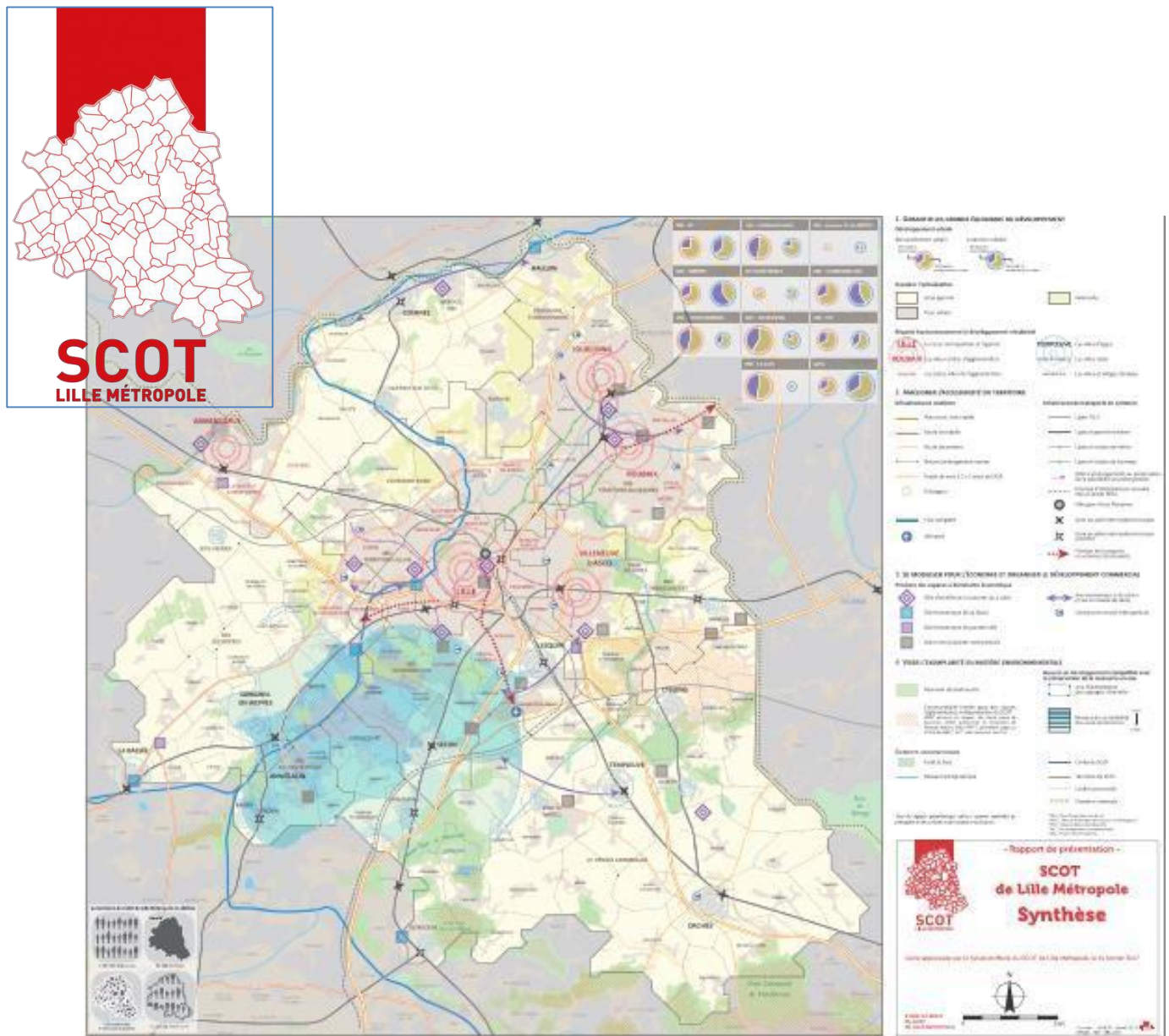
4 – L'Université n'est pas reconnue comme un vrai moteur du développement économique.

Alors que dans le diagnostic il est annoncé qu'il faut résolument s'engager dans la société de la connaissance, la place de l'université et des grandes écoles est très peu évoquée. Ce thème est regardé comme secondaire alors qu'il apparaissait auparavant prioritaire.

5 – Le « E » de la MEL est absent du DOO.

Alors qu'elles étaient elles aussi présentes dans le diagnostic et le projet l'aménagement et de développement durable (PADD) du SCoT, les dimensions transfrontalière et internationale de la métropole sont quasiment absentes du DOO. Beaucoup de sujets gagneraient en crédibilité en s'inscrivant dans un périmètre plus vaste : la trame verte et bleue, la canal Seine-Nord, l'enseignement supérieur, la santé, la ressource en eau, la mobilité, ...

En définitive, le projet métropolitain est peu lisible, sans véritables options pour l'avenir. Le DOO se présente comme un document très technique, trop centré sur le territoire du SCoT. Il y a des avancées intéressantes, mais les lacunes relevées semblent cacher le manque de vision du « M » de la MEL. La métropole ne peut être uniquement le rassemblement des nombreuses communes qui la composent, elle doit s'affirmer comme la capitale responsable et incontestée de la nouvelle région.



TEMPS DE LA VILLE

Juillet 2016

Saisine

Contexte : En 2011, un premier groupe de travail « Temps de la Ville » a produit une première contribution sur le sujet qui participera à la création d'un bureau des temps en avril 2015 au sein des services de la MEL et le lancement d'une politique des temps. En 2015 et 2016, un nouveau groupe de travail s'est réuni afin de donner une suite aux premières propositions. La saisine sur l'accessibilité de la métropole et la participation de membres du Conseil de développement aux premières expériences lancées par la MEL en matière de politique des temps étaient l'occasion de partager l'expertise d'usage que peut apporter la société civile incarnée par le Conseil de développement.

Le temps traverse l'ensemble des compétences de la MEL et nécessite que l'organisation administrative travaille en transversalité dans le but d'améliorer le quotidien des acteurs du territoire. Le temps rend aussi plus que jamais nécessaire de dépasser les limites territoriales ou de compétences et de développer la coopération entre les collectivités publiques. Le temps amène à une nouvelle forme de relation entre le citoyen et la collectivité, il doit pousser à une révolution culturelle au sein de l'administration et il oblige à regarder les politiques à une échelle plus large que le périmètre de la collectivité.

Le Conseil de développement a élaboré un ensemble de propositions d'actions dans ce sens. Mais il a aussi insisté sur la nécessité de mieux intégrer ces préoccupations à la conduite de nombreuses politiques. Il semble nécessaire parallèlement d'adapter les dispositifs de pilotage de ces politiques.

Pour agir sur les temporalités sur le territoire de la MEL, le Conseil propose de :

→ Améliorer **la mobilité et réduire les temps de déplacement** au travers une politique des temps :

1. accompagner les personnes et les entreprises qui s'engagent dans le changement des modes de déplacement ;
2. mener à leur terme toutes les expérimentations permettant de diminuer les déplacements aux heures de pointe et en généraliser les bonnes pratiques ;
3. recenser les outils numériques facilitant les déplacements (site de covoiturage, choix d'itinéraires, horaires de transports...) ;
4. s'aider des associations qui promeuvent une mobilité durable auprès des entreprises comme le réseau Alliances ;
5. communiquer auprès des usagers des initiatives qui existent déjà sur la mobilité durable ;
6. promouvoir le télétravail en accompagnant les PME notamment en valorisant les bonnes pratiques ;
7. faciliter la création, faire connaître et valoriser des espaces de co-working décentralisés ;
8. travailler avec les grands pourvoyeurs de déplacement comme l'Université ou le CHR et autres grands pôles de travail afin de modifier sensiblement les horaires de démarrage sur ces sites.

→ Enrichir **le développement économique et l'attractivité de la métropole** par une politique des temps et **concilier le temps administratif avec le temps des entreprises et celui des citoyens** :

1. créer un club économique, un « do tank » au sein de la MEL, mêlant entrepreneurs, élus et agents de la métropole afin de partager des axes d'amélioration du service public et du développement économique avec ses bénéficiaires ;
2. élaborer une charte « temps éco » avec les acteurs économiques ;
3. mieux utiliser les outils de la commande publique pour simplifier et réduire le temps des procédures ;
4. encourager les initiatives d'ouverture des services publics en dehors des horaires d'ouverture traditionnels ;
5. développer et communiquer sur les outils numériques permettant aux citoyens et aux entreprises d'effectuer des démarches administratives en dehors des horaires d'ouverture des services.

→ **Mener des politiques d'urbanisme et d'aménagement** en intégrant la notion des temps de la ville et de la vie :

1. concevoir les équipements publics, les espaces publics au regard de leur possible utilisation à différents moments de la journée et de la soirée ;
2. développer des outils permettant d'avoir une vision dynamique des usages des espaces et des équipements publics et les mettre à disposition des acteurs de l'aménagement et de l'urbanisme à l'origine des projets ;
3. créer des partenariats avec les écoles et les instituts d'urbanisme de la métropole en vue de concevoir des outils pour optimiser la prise en compte du temps dans les projets d'urbanisme ou dans la gestion urbaine.

Pour adapter **la gouvernance et la prise en compte des politiques temporelles**, le Conseil de développement engage la MEL à :

- Bien positionner le « bureau des temps » dans l'organisation des services de la MEL afin qu'il puisse agir en transversalité avec l'ensemble des services et travailler avec l'ensemble des directions dans un esprit de collaboration.
- Pérenniser la prise en compte du temps en créant un « Conseil des temps » qui permettrait de sensibiliser l'ensemble des acteurs à la mise en œuvre d'une politique temporelle et de pérenniser les recommandations du Conseil.
- Multiplier les concertations et les expérimentations associant les habitants et les usagers du territoire :
 1. Privilégier la démocratie participative, champ d'action naturel des politiques temporelles, avec des outils comme les « marches exploratoires » qui permettent aux habitants de s'approprier à nouveau leur quartier et les temps vécus en ville ;
 2. impliquer 4 types d'acteurs : les habitants/usagers, les entreprises, les associations et les collectivités sur les projets, à l'image des « tables quadrangulaires » italiennes.
- Former, informer et sensibiliser les citoyens, les fonctionnaires et les experts :
 1. Créer un espace sur le site de la MEL qui recense les équipements et les outils notamment numériques qui permettent de gagner du temps ;
 2. susciter la création de formations universitaires sur la prise en compte des temps dans l'aménagement de la ville ;
 3. réaliser au sein des services de la MEL des formations sur le temps de la ville.

L'impact du temps sur les politiques publiques est parfois perçu comme un effet de mode ou comme une thématique de second plan. Il est donc nécessaire de mettre en place des outils comme le bureau de temps ou le Conseil des temps afin que les élus, les services, les acteurs de la ville et les citoyens puissent s'emparer des politiques temporelles et ainsi faire évoluer l'exercice des compétences au bénéfice du territoire et des citoyens et usagers.



PLAN D'ACTION POUR L'EMPLOI

MAI 2016

Saisine de Monsieur Marc Godefroy conseiller délégué en charge de l'économie sociale et solidaire en décembre 2015.

Contexte : La MEL a adopté en décembre 2015 son Plan métropolitain pour le développement économique et l'emploi 2015-2020 (PMDEE) pour lequel le Conseil de développement avait produit une contribution en septembre 2015. Dans son prolongement, la MEL a engagé l'élaboration d'un plan d'action en faveur de l'emploi. Elle a souhaité le construire sur un mode collectif en associant l'ensemble des partenaires de l'emploi, un panel d'entreprises et les communes. Elle a sollicité le Conseil de développement pour qu'il approfondisse ses propositions. Le plan d'action en faveur l'emploi a été adopté au Conseil métropolitain de juin 2016.

Dans sa contribution, le Conseil de développement a présenté 3 enjeux majeurs et proposé pour chacun d'eux quelques recommandations :

→ Premier enjeu : **la gouvernance.**

Pour atteindre ces objectifs dans sa contribution sur le plan métropolitain sur l'emploi le Conseil de développement préconisait en premier lieu, qu'aux côtés de la question de la « compétence » de la MEL, soit affichée la volonté d'une réelle gouvernance de cette ambition soit en identifiant une Vice-présidence globale « économie et emploi », soit en créant une Vice-présidence spécifiquement dédiée à l'emploi.

→ Deuxième enjeu : **chiffrer et budgéter son ambition de résultat.**

Le plan d'action de la MEL affichait un objectif de réduction de 50% de l'écart entre le taux d'emploi des zones en politique de la ville et le taux d'emploi de la métropole.

Pour que cette ambition ne soit pas un vœu pieux, le Conseil de développement demandait que la MEL chiffre et budgète son ambition avec la mise en place d'une ligne budgétaire significative et claire.

→ Troisième enjeu : **passer de nouvelles alliances avec les autres grands acteurs de l'emploi du territoire.**

Le Conseil proposait ainsi de partager une même ambition avec la Région des Hauts de France qui affirme également son implication sur l'emploi ainsi qu'avec le département et d'avoir une posture plus ouverte et moins défensive vis-à-vis du monde de l'entreprise notamment en soutenant à l'échelle métropolitaine le plan national du MEDEF.

Enfin le Conseil de développement, en plus des remarques portant sur le projet de plan métropolitain pour l'emploi, a précisé les préconisations déjà présentées dans sa précédente contribution sur le PMDEE :

→ **Mettre en place une politique économique de long terme** pour redévelopper l'emploi industriel et la recherche privée qui reste aujourd'hui encore largement insuffisante sur le territoire. Cela supposait d'avoir un regard particulier sur l'innovation et l'accompagnement des mutations.

→ **Valoriser et rendre emblématiques des actions fédératrices** comme le dispositif expérimental « zéro chômeur de longue durée ». Ces actions emblématiques devaient avoir pour but de réconcilier les institutions publiques et les citoyens et lutter contre les fractures sociales, voire sociétales. Le Conseil de développement préconisait la mise en place chaque année de « grandes causes métropolitaines » orientées sur l'emploi et destinées à innover et à développer les bonnes pratiques en matière d'emploi.

→ **Mobiliser de façon performante l'ensemble des moyens et des fonds européens** de la politique européenne de l'emploi insuffisamment mobilisés par les acteurs du territoire. La MEL pourrait mettre en place différents dispositifs techniques pour aider ces acteurs afin qu'aucun fonds européen, dédié au territoire, ne puisse rester non-consommé.

→ Mettre en place **des politiques innovantes et ouvertes aux nouveaux modèles économiques** et aux nouvelles formes d'emploi : utilisation des nouvelles technologies, économie du partage, économie collaborative, économie de la fonctionnalité.

ACCESSIBILITE

Janvier 2016

Saisine de Monsieur Damien Castelain président de la MEL du 21 juillet 2014

Contexte : *le Conseil de développement a été saisi en juillet 2014 par le Président de la MEL afin de recueillir un avis sur l'accessibilité et sur les enjeux de transport au sein de la MEL. La lettre de saisine précisait que l'accessibilité revêtait un rôle stratégique et central dans un territoire métropolitain en transition, dont les accès sont de plus en plus congestionnés.*

En introduction, le Conseil de développement a rappelé que les questions de planification urbaine et l'éparpillement du développement urbain étaient au cœur du sujet et que ces zones de plus en plus éloignées des lieux d'activités et des grands centres urbains, ne permettent pas à la puissance publique leur desserte par un réseau de transport efficace. Certaines solutions dépassent même le ressort de la MEL en matière d'aménagement du territoire. Si le SCoT de Lille affiche une volonté de recentrer l'urbanisation autour des gares, les territoires voisins poursuivent leur développement. La solution réside dans la mise en place d'une politique d'aménagement dépassant les frontières actuelles en mettant en interaction les SCoTs voisins afin de tenter de juguler le phénomène.

Le Conseil de développement, dans sa contribution, a souhaité adopter une approche citoyenne, partant de l'usager avec un focus sur les salariés qui se rendent dans la métropole. Il a ainsi développé sa contribution autour de 4 axes stratégiques sur lesquels il appelle la MEL à orienter sa politique de transport.

1 - Faciliter des choix conscients de mobilité : parmi les propositions le Conseil de développement a insisté sur la nécessité de :

- fournir aux citoyens une information fiable et consolidée à l'échelle de l'aire métropolitaine sur tous les moyens de transport notamment grâce à une application smartphone ;
- développer des moyens de communication plus visibles permettant de valoriser l'offre de transports existante et des développer des actions innovantes ;
- faire évoluer les comportements en matière de mobilité notamment en invitant les automobilistes à changer leurs pratiques et favoriser l'éco-citoyenneté.

2 - Optimiser les modes de transports alternatifs à la voiture individuelle : le Conseil de développement a proposé :

- **de rendre les transports en commun plus attractifs**, notamment en améliorant la ponctualité et la régularité ainsi que le confort et l'ambiance :
 1. développer l'intégration tarifaire intégrale sur le territoire de l'aire métropolitaine de Lille, y compris pour les trajets occasionnels ;
 2. développer des parkings relais auprès des gares et des stations de métro en les transformant en véritables pôles d'échanges multiservices pour permettre de réduire la circulation automobile au sein de l'agglomération ;
 3. améliorer l'offre de transports collectifs, il a proposé de développer les lignes d'autocar moyenne distance, de **mieux mailler le territoire** en offres de transports notamment pour desservir les zones d'activités et d'étudier le prolongement des lignes de Métro vers Eurasanté et Lesquin.
- de développer les modes doux en mettant en place **un nouveau plan vélo véritablement à la hauteur des ambitions de la MEL**, avec des pistes cyclables plus confortables, mieux sécurisées et sans rupture. Il a aussi demandé le déploiement de garages à vélo à proximité des transports en commun et des services.
- d'accompagner les **nouvelles pratiques de mobilité** par des politiques innovantes afin d'anticiper les changements de consommation des nouvelles générations (autopartage, nouveaux engins de déplacements personnels, ...) et de mener des réflexions afin de développer des solutions nouvelles pour les transports de marchandises sur les derniers kilomètres.
- Enfin il n'a pas exclu **l'hypothèse d'un débat sur le péage urbain**.

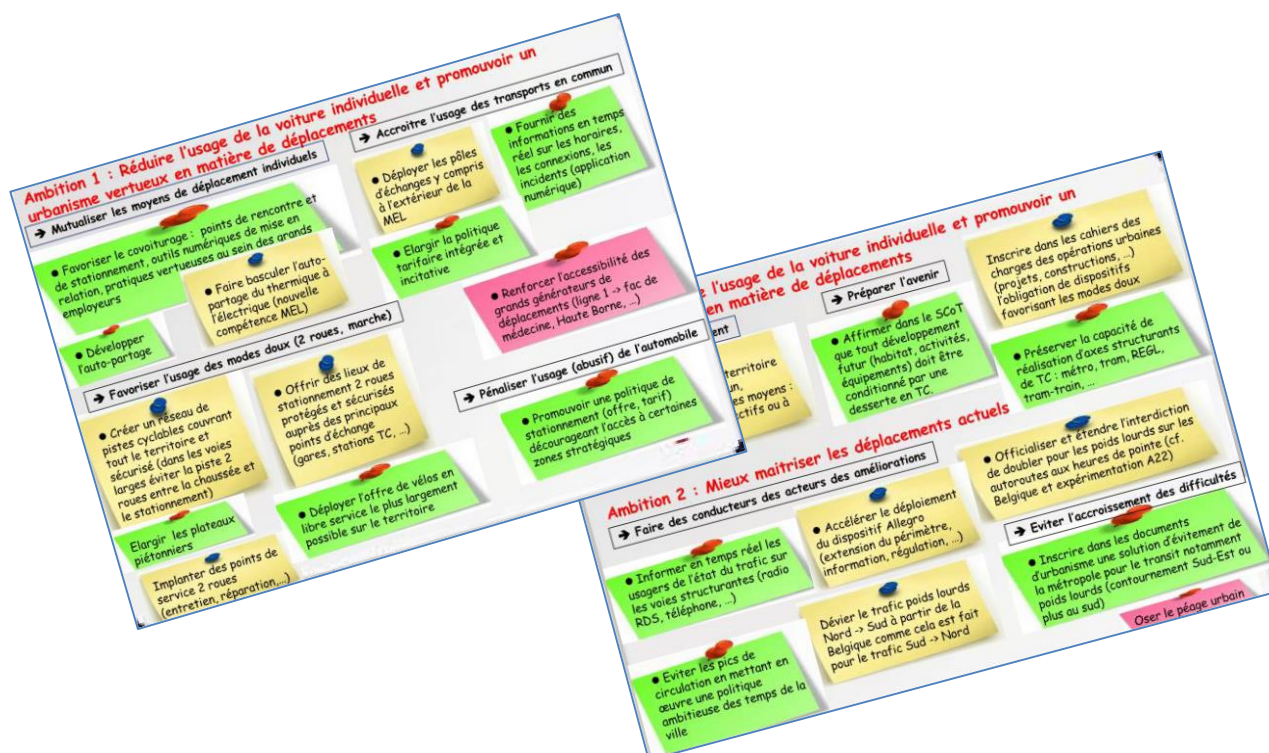
3 - Accompagner l'évolution de l'organisation du travail pour optimiser le flux de voyageurs :

- Dans la continuité des préconisations faites au sujet du temps de la Ville, le Conseil de développement a encouragé les initiatives déjà engagées pour favoriser le dialogue employeurs/salariés sur les horaires de travail, le développement du covoiturage ou le télétravail afin de réduire la circulation ainsi que la congestion des grandes infrastructures de transport aux heures de pointe.

4 - Améliorer la qualité de vie des habitants par une meilleure cohérence entre l'aménagement du territoire et les transports : s'agissant plus précisément de l'accessibilité de la métropole et pour régler la congestion du réseau routier et autoroutier autour de Lille le Conseil de développement s'est prononcé en faveur :

- D'une **gouvernance des transports à l'échelle de l'aire métropolitaine**. Cette nouvelle gouvernance s'accompagnait de plusieurs propositions visant à développer une politique de déplacement et des transports à une échelle plus vaste que la seule métropole ;
- De la réalisation de nouveaux pôles d'échanges auprès des gares et des terminus des lignes de métro afin de permettre aux salariés habitant à la périphérie de la métropole d'accéder à une offre de transports en commun performante ;
- De la réalisation du contournement Sud-est permettant de dévier le transport international notamment de poids-lourds du cœur de l'agglomération ;
- L'accélération de la mise en place du réseau Express Grand Lille permettant d'augmenter l'offre de transport entre Lille-Roubaix-Tourcoing et les principaux pôles urbains du bassin minier sans rupture de charge qui, tout en réduisant la congestion de l'autoroute A1 aux heures de pointe, pourrait être un formidable outil de coopération entre la Métropole et le Bassin Minier.

Le Conseil de développement rappelle dans sa contribution qu'il est surtout primordial pour développer une politique de transport résolument tournée vers l'avenir et de mettre en place une gouvernance mettant en cohérence politiques de déplacement, aménagement du territoire et urbanisme à l'échelle de la MEL, mais et surtout aussi à l'échelle de l'Aire métropolitaine.





Conseil de développement
1 rue du Ballon - CS 50749
59034 Lille Cedex

Tél. : +33 (0)3 20 21 25 52
Email : conseildev@lillemetropole.fr
Site : www.conseildeveloppement.fr

Directeur de la publication : Gérard Flament, Président du Conseil de développement

Crédits photos : MEL et CDD.

Impression : MEL, 1 rue du Ballon, Lille - Dépôt légal : mars 2009 ISSN : 2101-6615 - Imprimé sur papier recyclé.

Suivez le Conseil de développement de la Métropole Européenne de Lille sur les réseaux sociaux :
Facebook : [conseildeveloppementlillemetropole](https://www.facebook.com/conseildeveloppementlillemetropole) / Twitter.com : MEL_CDev